

---

Lettre des représentants en mission à Commune-Affranchie annonçant la capture de Bournissac, de Marseille, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

Antoine-Louis Albitte, François Sébastien Christophe Delaporte dit Laporte,  
Jean-Marie Collot d'Herbois, Joseph Fouché

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Albitte Antoine-Louis, Delaporte dit Laporte François Sébastien Christophe, Collot d'Herbois Jean-Marie, Fouché Joseph. Lettre des représentants en mission à Commune-Affranchie annonçant la capture de Bournissac, de Marseille, lors de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 518-519;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38798\\_t1\\_0518\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38798_t1_0518_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de mon civisme et de mon amour pour la liberté, au dedans et au dehors. J'ai persécuté ses ennemis et je leur ai juré une guerre implacable.

• Salut, union et fraternité.

Le commandant temporaire,

« FLORENVAL. »

Garnier, représentant du peuple à Alençon, annonce la victoire remportée au Mans sur les rebelles, par les troupes de la République, dans lesquelles s'est trouvée l'armée de Mayence, qui s'est si glorieusement battue dans les plaines de Dol. Il annonce également que La Rochejacquelin et un de ses aides de camp ont été tués par Westermann.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Garnier (2).

Garnier de Saintes, représentant du peuple,  
à la Convention nationale.

« Alençon, le 24 frimaire, l'an II  
de la République.

La ville du Mans, citoyens collègues, n'a pas été longtemps au pouvoir des brigands; nos braves républicains, du nombre desquels était l'armée de Mayence, qui s'est si glorieusement battue dans les plaines de Dol, les ont chassés le 22, après un combat opiniâtre et sanglant.

« Leur artillerie leur a été presque toute enlevée, et la terreur poursuit tellement ces devots sanguinaires, que dans les vingt-quatre heures, ils ont fait une fugue jusqu'à Laval.

« Nous avons fait avertir toutes les communes environnantes de courir sur les fuyards, et de tous les côtés elles les arrêtent ou les fusillent; celle de Conlie en a arrêté pour sa part 72, et leur procès ne sera pas long.

« Rossignol poursuit ces brigands avec une rapidité qui ne leur laissera l'espoir ni de se rallier ni de se grossir.

« Ils conservent encore une sorte d'audace féroce au milieu de leur défaite, mais si on ne les abandonne plus, et que surtout sans cesse harcelés pour nos troupes, ils ne puissent gagner le temps de se répandre dans les campagnes et de s'y approvisionner, la famine achèvera de détruire en peu, ce qui aura échappé au fer de nos républicains.

• Salut et fraternité.

GARNIER (de Saintes).

« P. S. Je reçois dans ce moment une lettre de Beaumont, par laquelle on me marque que La Rochejacquelin et un de ses aides de camp ont été tués par Westermann (3).

Les représentants du peuple à Commune-Affranchie font part à la Convention de leurs pénibles travaux, et de ceux de la Commission révolutionnaire, qui remplit ses devoirs avec une sévérité stoïque et une impartiale rigueur : ils annoncent qu'ils ont découvert le satellite Bourmisse de Marseille, conduisant sa femme sur un âne, dans une retraite obscure; et l'ont fait conduire, de suite, dans cette commune, pour qu'il expie, en présence du peuple, sa féroce oppression.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des représentants du peuple à Commune-Affranchie (2).

Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départements environnants, et près l'armée des Alpes, à la Convention nationale.

« Citoyens collègues,

Nous sommes arrêtés sans cesse dans la rapidité de notre marche révolutionnaire par de nouveaux obstacles qu'il faut franchir, par des complots toujours renaissans qu'il faut étouffer; notre pensée, notre existence toute entière sont fixées sur des ruines, sur des tombeaux, où nous sommes menacés d'être enveloppés nous-mêmes. Et cependant nous éprouvons de secrètes satisfactions, de solides jouissances; la nature reprend ses droits, l'humanité nous semble vengée, la patrie consolée et la République sauvée, assise sur ses véritables bases; sur les cendres de ces lâches assassins.

« Ah! si une sensibilité aussi mal conçue que dénaturée n'égarait la raison publique, ne trompait la conscience générale, ne paralysait quelquefois le bras nerveux qui est chargé de lancer la foudre populaire, si la justice éternelle n'était retardée dans son cours terrible par des exceptions qui, pour épargner des larmes à quelques individus, font couler des flots de sang, si une sainte et courageuse proscription contre tous les oppresseurs était prononcée avec la même énergie dans toute l'étendue de la République, demain Toulon serait évacué et nos infâmes ennemis, dans leur désespoir, tourneraient contre eux-mêmes leurs poisons, leurs poignards, ils s'aneantiraient de leurs propres mains.

« Nous devons donner un témoignage public d'estime aux travaux assidus de la Commission révolutionnaire que nous avons établie. Elle remplit ses devoirs pénibles avec une sévérité stoïque et une impartiale rigueur. C'est en présence du peuple, sous les voûtes de la nature, qu'elle rend la justice, comme le ciel la rendrait lui-même. Des applaudissements nombreux et unanimes sanctionnent ses jugemens, les condamnant eux-mêmes qui, jusqu'à la lecture de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 220.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Journal des Débats et des Travaux* frimaire an II, n° 454, p. 358; *Journal de la Montagne* [n° 34 du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793)], p. 272, col. 1.

(3) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 359 du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793)], p. 1581, col. 1.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 220.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793); *Moniteur universel* [n° 87 du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793)], p. 362, col. 2. Aulard; *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 363.

leur sentence répandaient l'or et l'argent pour acheter un voile de patriotisme qui puisse couvrir leurs crimes, nous écrivent qu'ils méritent la mort, mais qu'ils demandent grâce pour ceux qui ne furent que leurs complices.

La terreur, la salutaire terreur est vraiment ici à l'ordre du jour, elle comprime tous les efforts des méchants, elle dépouille le crime de ses vêtements et de son or; c'est sous les haillons honorables de la misère que se cache le riche royaliste, fumant encore du sang des républicains; c'est sous la bure que nous avons découvert le satellite Bourmissac, conduisant sa femme sur un âne, dans une retraite obscure, où il espérait dérober à la justice les attentats dont il souilla si longtemps la commune de Marseille. Nous le ferons conduire demain dans cette commune pour qu'il y expie, en présence du peuple, sa féroce oppression.

Commune-Affranchie, le 22 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« ALBITTE; LA PORTE; COLLOT  
D'HERBOIS; FOUCHÉ. »

Il a été fait lecture d'une lettre du conseil du département du Tarn, qui annonce que le bataillon *le Vengeur*, qu'il a levé pour venger l'assassinat de Beauvais, marche contre Toulon depuis le 7 frimaire.

Un membre a rappelé, en abrégé, les traits de l'énergie révolutionnaire que cette Administration et les patriotes du Tarn ont montrée depuis 1789, pour étouffer, dans leur source, tant d'insurrections et de mouvements contre-révolutionnaires qui se sont manifestés dans ce département; il a demandé qu'il fût décrété que cette Administration et ces patriotes ont bien mérité de la patrie.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de la lettre de cette Administration (1).

*Suit la lettre du conseil du département du Tarn (2).*

*Le conseil du département du Tarn,  
à la Convention nationale.*

« Castres, le 9 de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Le 28 vendémiaire, nous vous avons envoyé copie de notre arrêté concernant la levée d'un bataillon destiné à venger la mort de Beauvais; vous avez vu par l'extrait de notre procès-verbal en date du 25 que les républicains du Tarn avaient juré de venger l'outrage fait à la nation française, non par des paroles, mais par des actions. Nous nous empressons aujourd'hui de vous annoncer les heureux effets de cet élan patriotique. Le succès a répondu à notre attente: le bataillon *le Vengeur* est en marche depuis le 7 de ce mois.

« Si nous sommes parvenus à aplanir les divers obstacles occasionnés par la levée actuelle des citoyens sujets à la première réquisition et par le dénuement d'armes et d'effets d'habillement, nous en sommes redevables au zèle ardent et au dévouement généreux de nos concitoyens. Ils ont entendu les accents plaintifs de la patrie. A la voix de cette tendre mère, ils ont volé au poste qu'elle leur assignait dans la classe honorable de ses défenseurs, sans calculer leurs sacrifices ni les dangers qu'ils allaient affronter. Plusieurs même ont étouffé les cris de la nature, en se rappelant qu'ils étaient citoyens avant d'être pères ou époux... Nous avons vu avec attendrissement des pères de famille abandonner leurs foyers et venir avec les gages précieux de leur amour se ranger sous le drapeau tricolore. Quelques citoyens qui, à cause de leur âge avancé, avaient paru peu propres à soutenir les fatigues de cette glorieuse entreprise, ont réclamé avec énergie de leur exclusion, et nous nous sommes vus forcés de céder à leurs instances.

« Le 6, veille du départ, nous avons eu la douce satisfaction de voir ce bataillon sous les armes. Les cris de: *Vive la Montagne! Périssent les tyrans! Vengeance ou la mort!* retentissaient dans tous les rangs, et c'est au milieu des acclamations d'une foule immense de citoyens qu'ils ont prêté entre nos mains le serment solennel de ne poser les armes qu'après la destruction de Toulon et de tous les ennemis de la République. « Toulon, nous ont-ils dit, expiera ses forfaits, la mort de Beauvais sera vengée, ses infâmes assassins seront terrassés, ou la terre s'abreuvera du sang des républicains du Tarn. »

« Représentants du peuple, tels sont les sentiments énergiques qui animent nos frères, ils les déploieront dans les combats, et prouveront aux satellites des despotes que les hommes libres ne jurent jamais en vain. »

*(Suivent les signatures.)*

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

On a fait lecture d'une lettre du département du Tarn, qui annonce que le bataillon *le Vengeur*, qu'il a levé pour venger l'assassinat de Beauvais, est parti le 7 frimaire pour marcher contre Toulon.

Un membre a rappelé les traits d'énergie révolutionnaire que cette administration et les patriotes du Tarn ont montré depuis 1789, pour étouffer dans leur source tant d'insurrections et de mouvements contre-révolutionnaires qui se sont manifestés dans ce département, et dont il avait déjà donné un détail plus étendu à l'Assemblée. Il a rappelé l'arrêté pris par cette administration pour cette levée qui fut approuvée par les représentants du peuple Gaston, Fabre, Taillefer et par la Convention qui a déjà décrété plusieurs fois la mention honorable en faveur de cette administration et de ses patriotes, à raison de leur dévouement à la Révolution.

Mention honorable.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 221.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).